



Programme de Formation

Droits des mineurs en psychiatrie

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Personnel administratif, soignant, médical travaillant en établissement de santé mentale.



Objectifs pédagogiques

- ♦ Appréhender les notions et connaissances fondamentales du droit des mineurs
- ♦ Cerner les différents aspects de l'autorité parentale
- ♦ Implication du mineur dans sa prise en soins
- ♦ Maîtriser le cadre relatif au secret professionnel et le signalement des maltraitances



Description

Les dispositions applicables aux droits des mineurs et leur portée Définitions et aspects médico-légaux

- ♦ Minorité / majorité et la notion de capacité juridique
- ♦ Autorité parentale (titulaires, exercice, attributs, délégation, retrait...)
- ♦ Actes usuels/non usuels
- ♦ Champs de compétences des différents juges : JAF, JDE, Juge des tutelles mineurs, parquet des mineurs, administrateur ad hoc, président du conseil départemental, l'ASE, la PJJ...

Les modes d'admission des mineurs en psychiatrie

- ♦ L'admission à la demande des titulaires de l'autorité parentale
- ♦ Le cas du mineur placé
- ♦ L'admission sur décision de justice
- ♦ L'admission sur décision du représentant de l'Etat
- ♦ Les mineurs détenus
- ♦ Les mineurs étrangers non accompagnés

Les droits du mineur en psychiatrie pendant son séjour

- ♦ L'exception de confidentialité
- ♦ Information et accès au dossier
- ♦ Consentement : refus de soins, le conflit familial...
- ♦ Liberté de circulation : Isolement et contention, sortie du mineur
- ♦ Vie privée, respect de l'intimité et Visites
- ♦ Le droit à une scolarité
- ♦ L'hospitalisation en service adulte
- ♦ L'urgence
- ♦ La sortie

La responsabilité du mineur

- ♦ Portée de l'obligation de surveillance : violences, fugues, suicides...

- ♦ Le mineur auteur d'un dommage : responsabilité pénale et responsabilité civile
- ♦ Le mineur victime : mineur en danger, la maltraitance, le secret professionnel et l'IP et le signalement



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ♦ Apprenant actif
- ♦ Appropriation et construction collective des savoirs
- ♦ Réflexivité



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ♦ Alternance d'apports méthodologiques et d'analyse de pratiques
- ♦ Echanges d'expériences entre apprenants
- ♦ Travail en groupe et sous-groupes , ateliers
- ♦ Exemples jurisprudentiels
- ♦ Etudes de cas



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées

- ♦ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ♦ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ♦ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ♦ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ♦ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ♦ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ♦ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr